



DOSSIER

■ Ça bouge côté Transports

Nouveaux horaires, nouveaux tarifs.
Retrouvez toutes les informations en pages 4 et 5.

ÉCONOMIE

Les États généraux en préparation p. 2

Face à la crise, l'Agglo s'organise et affine sa stratégie économique. Une étude a mis en évidence les atouts du territoire. L'heure est à la préparation des États généraux avec les entreprises et tous les partenaires de l'Agglo.

POLITIQUE DE LA VILLE

Mobilisation autour de 2 quartiers p. 7

Le 1^{er} Contrat de ville de l'Agglo apportera des moyens supplémentaires pour deux quartiers du territoire : « Baylac-Gravette » à Marmande et « Cœur de ville » à Tonneins.

AGGLOMÉRATION

Comprendre... la mutualisation p. 8

Comme toutes les intercommunalités de France, Val de Garonne Agglomération doit élaborer son schéma de mutualisation avant mars 2015.

ECONOMIE

Les Etats généraux

Voici la priorité n°1. Les nouveaux élus à la tête de l'Agglo ont décidé de placer le développement économique au cœur de leur mandat avec une idée-force, associer le tissu économique.

La concurrence entre les territoires est de plus en plus rude. Chacun veut réussir à attirer (et à garder) des entreprises qui apportent richesse et emplois pour le territoire. Dans cette bataille, Val de Garonne Agglomération a déjà investi. « Il faut maintenant aller plus loin » prévient Daniel Benquet, le président de l'Agglo. C'est toute l'ambition des Etats généraux de l'économie locale que nous lancerons avec les entreprises et nos partenaires le 5 février prochain à l'Espace Expo de Marmande. Les entreprises ont été associées à la réalisation de notre diagnostic économique territorial mené il y a trois mois, nous souhaitons désormais nous appuyer sur elles pour définir au cours du premier semestre 2015

une stratégie de développement économique commune qui sera dévoilée lors d'une conférence le 16 avril prochain. »

Rencontre avec le directeur général de l'entreprise RAZOL à Fauillet.

Comme d'autres chefs d'entreprise, vous avez été interviewé dans le cadre du diagnostic mené sur l'action économique de l'Agglo. Qu'avez-vous pensé d'une telle sollicitation ?

Avant, je considérais que le politique n'avait pas à s'occuper de l'économie. Mon sentiment a changé depuis que je travaille avec les élus, notamment au niveau régional. Je

vois que le dynamisme porté par une collectivité peut être déterminant pour un territoire, non seulement pour fédérer les entreprises qui y sont déjà mais aussi pour en attirer de nouvelles.

Quelles seraient vos attentes ?

Ce qui serait le plus mobilisateur, c'est un grand projet. Rien de démesuré, quelque chose de réalisable. L'important, ce n'est pas de s'enfermer dans une filière mais plutôt d'identifier une dynamique commune. Les entreprises sont prêtes à suivre le mouvement. Et la collectivité est la seule à pouvoir bâtir un projet avec une telle ambition.

+ d'info L'agglo www.vg-agglo.com, [Actualités]



Patrick Lezer, directeur général de RAZOL. Industrie du machinisme agricole, 75 salariés, 8,7 millions d'€ de chiffre d'affaires. Une affaire familiale depuis 1855.

Val de Garonne Expansion, Agence de développement économique
N°Vert 0800 500 047
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



«La maison de santé, c'est pour mieux travailler ensemble aujourd'hui et attirer de nouveaux médecins demain».

Docteur Bertolaso, président de l'association du Pôle de Santé du Tonneinquois

MAISON DE SANTÉ

Gardolle : les travaux commencent

C'est à Tonneins qu'ouvrira la première maison de santé du territoire. Rencontre avec le docteur Bertolaso.

Vous avez participé à l'élaboration de ce projet. Pourquoi ? Je suis né à Tonneins et exerce ici depuis près de 30 ans. Je me sens impliqué. En 2001, nous étions 13 généralistes à Tonneins. Aujourd'hui, nous ne sommes plus que quatre.

En quoi une maison de santé permet-elle d'attirer de nouveaux médecins ?

La maison de santé, ce n'est pas seulement un bâtiment. C'est aussi et surtout une nouvelle manière de travailler. Fini l'individualisme qui a longtemps caractérisé notre métier. Ce qui prime aujourd'hui,



Gardolle (ouverture fin 2015 - début 2016) : 3 généralistes, un orthophoniste, une psychologue, 4 cabinets infirmiers et deux antennes de l'association Solincité.

c'est le travail en équipe. Les jeunes médecins (en majorité des femmes) sont formés dans cet esprit-là et les institutions, telle que l'Agence Régionale de la Santé, privilégient cette nouvelle approche collaborative. La maison de santé offre aux équipes pluridisciplinaires le cadre de travail qu'elles attendent.

Et pour les patients, qu'est-ce que cela va leur apporter ?

Une meilleure prise en charge. Dans une maison de santé, tous les professionnels se partagent les informations. Même en l'absence de son médecin habituel, le

patient sera sûr d'avoir quelqu'un qui connaît son dossier médical.

+ d'info L'agglo www.vg-agglo.com, [Actualités] - 05 53 64 96 66

GARDOLLE
« je donne »
Devenez MÈCÈNE



Pas de montant minimum pour donner. Crédit d'impôts garanti. Faites votre don en ligne.

En image

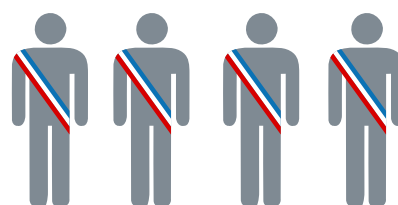


Les Fermiers recrutent !

Ils sont 20 producteurs à faire vivre Les Fermes de Garonne. Ce réseau intercommunal de vente directe a su se faire connaître et se faire apprécier depuis sa création en 2006. En 2015, un recrutement est lancé. Agriculteurs, rejoignez-nous ! Vous avez jusqu'au 31 janvier pour déposer votre candidature.

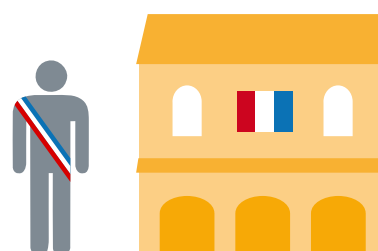
+ d'info L'agglo www.vg-agglo.com, [A la découverte du Val de Garonne] 05 53 64 82 94

Repères



54

La moitié des 106 élus communautaires sont nouveaux (54 sur 106).



19

Sur les 43 maires des communes membres de l'Agglo, 19 sont nouveaux.

*Chiffres établis après les élections municipales et communautaires de mars 2014.

EMPLOI

Le coup de pouce

En matière d'emploi, la bataille est rude. L'Etat propose différentes aides pour inciter les employeurs à embaucher. À chaque profil correspond un dispositif particulier. Renseignez-vous sans attendre.

+ d'info www.lot-et-garonne.gouv.fr/economie-et-emploi

twitter.com/Prefet47

facebook.com/pages/Je-cherche-tu-trouves



Alicia Montastier et son employeur Nathalie Julien

Alicia Montastier en CAE Immersion

Date d'embauche : 22 septembre 2014

Employeur : INSTEP Aquitaine, antenne de Marmande - Organisme de formation et de conseil

Fonction : Accueil et secrétariat

« Un emploi aidé, c'est avant tout un tremplin pour la personne. Côté employeur, les aides permettent de minimiser les risques, surtout quand on n'a pas une vision de l'activité sur du long terme. » Nathalie Julien.

Contrat : CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi*) Immersion Uniquement valable dans les collectivités et associations.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans. Une aide à hauteur de 85 % du SMIC Brut sur la base d'un contrat de 26 h sur 12 mois renouvelable une fois.

+ d'info Mission Locale de la Moyenne Garonne - 05 53 64 47 88



Nicolas Letraut et son employeur Stéphane Gleyroux

Nicolas Letraut en Contrat de génération

Date d'embauche : 1^{er} octobre 2013

Employeur : Agence Aquitaine Sécurité, maintenance matériel incendie

Fonction : Technico-commercial

« Un de nos salariés envisage son départ à la retraite. Nous connaissons déjà Nicolas qui souhaitait se reconvertir après 5 ans dans l'informatique. C'est notre expert-comptable qui nous a parlé de ce contrat et qui nous a mis en relation avec Pôle Emploi. » Stéphane Gleyroux.

Contrat : Contrat de génération*. Uniquement valable en entreprise.

Embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDI, en relève avec un sénior d'au moins 57 ans : une aide de 12 000 € sur trois ans (versement trimestriel, 27 % du SMIC Brut).

Si l'embauche du jeune est couplée à celle d'un sénior d'au moins 55 ans, l'aide est portée à 24 000 € sur trois ans (versement trimestriel, 54 % du SMIC Brut).

+ d'info Sous-préfecture de Marmande - 05 53 76 01 71

Pôle Emploi - 05 53 76 06 58



Jordan Deschamps et son employeur M. Casagrande

Jordan Deschamps en Emploi d'avenir

Date d'embauche : 1^{er} juillet 2013

Employeur : ISOTHERMI

Fonction : Monteur de chambre froide

« Jordan nous a donné satisfaction. Alors après son CDD de trois mois, la Mission Locale nous a aiguillé sur ce contrat qui nous permet de bénéficier d'une aide appréciable en ces temps difficiles dans le secteur du bâtiment. » M. Casagrande.

Contrat : Emplois d'avenir* Valable partout.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans. Une aide durant trois ans, à hauteur de 35 ou 47 % en entreprise et de 75 % en collectivité locale ou association, pour un CDI de 35 h. Avec exigences de formation associée.

+ d'info Mission Locale de la Moyenne Garonne - 05 53 64 47 88

* Se renseigner pour les modalités particulières (conditions d'âge, travailleur handicapé, etc.).

ENVIRONNEMENT

Vos déchetteries

Les habitants du Val de Garonne disposent de sept déchetteries. A quoi servent-elles ? Comment ça marche ? Combien ça coûte ?

Les déchetteries reçoivent gratuitement vos déchets qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature. Des gravats, des ferrailles, des cartons, des machines à laver, des micro-ondes, des piles, des ampoules, des solvants, des encombrants... Mais aussi et surtout des déchets verts : ils représentent 42 % des apports. Une proportion en hausse que chacun pourrait maîtriser en se mettant au compostage.

Toujours plus de visiteurs

En 2013, les sept déchetteries ont reçu

197 948 visiteurs soit une hausse de 13 % par rapport à 2012. La fréquentation a même doublé depuis 2010, année de lancement de la collecte en porte-à-porte. Rappelons que les déchetteries sont réservées aux habitants du Val de Ga-

7 jours sur 7

Chaque jour, il y a toujours au moins une déchetterie ouverte sur le territoire. Au choix entre Clairac, Le Mas d'Agenais, Marmande, Meilhan-sur-Garonne, Sainte-Bazille, Seyches et Tonneins.

ronne, dans la limite de 300 kg ou 1 m³ par jour. Leur utilisation par les professionnels est tolérée.

Un coût dans la moyenne nationale

Le budget « Déchets » de l'Agglo s'élève à 6,8 millions d'euros en 2013. Soit un coût moyen par habitant et par an (90 €) légèrement au-dessus de la moyenne nationale. Ce montant comprend les déchetteries (800 000 €) et tout le dispositif de gestion des déchets, de la collecte en porte-à-porte jusqu'au traitement. Il est financé en très grande partie par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, inscrite sur votre avis de Taxe Foncière) ; ainsi que par la revente des matériaux recyclables.

+ d'info L'agglo www.vg-agglo.com, [L'Agglo en pratique - Le tri et la collecte des déchets]



Édito

Daniel Benquet

Président

de Val de Garonne Agglomération.

Bonne année

2014 aura été une année de grands changements pour notre famille intercommunale mais 2015 s'annonce tout aussi riche ! De nouveaux élus travaillent désormais à l'avenir d'une agglomération que nous espérons plus proche de chacun d'entre vous mais aussi plus juste, avec le souci permanent d'une gestion efficace et transparente. Une agglomération dans laquelle chaque euro dépensé n'aura d'autre destination que le service rendu et le développement économique de notre territoire. C'est la mission que les 43 maires et les 106 délégués communautaires se sont fixée pour ce mandat 2014-2020. En effet, le vrai défi de cette mandature sera de répondre à la baisse brutale et sans précédent des dotations d'Etat décidée par le gouvernement, sans affecter ni la qualité du service offert à la population, ni l'investissement dont les entreprises du territoire ont cruellement besoin.

Il nous a paru cohérent de profiter de cette contrainte pour revoir nos modes de gestion. Ainsi, j'ai demandé à l'ensemble des vice-présidents de VGA de me faire des propositions pour limiter les déficits de gestion tout en garantissant la pérennité et la diffusion de nos services au plus grand nombre sur l'ensemble de nos communes. Je sais que cela sera difficile, mais je sais aussi pouvoir compter sur eux pour maintenir l'équilibre territorial et l'égalité des chances sans alourdir l'impôt.

Tous ces obstacles n'affecteront pas notre détermination à construire le Val de Garonne de demain :

- Une terre de vie, sur laquelle chaque habitant se verra offrir la même chance que son voisin.
- Une terre d'ambitions, qui fera naître et croître l'initiative individuelle pour le meilleur du territoire.
- Une terre de raison, qui ne sacrifiera pas son cadre de vie aux chimères d'une croissance irraisonnée.

Je vous souhaite à tous, à vos familles, à vos proches, à vos amis, que 2015 soit la fin de l'inquiétude et des empêchements. Je formule le vœu que cette nouvelle année soit déjà le nouveau départ dont notre territoire a besoin.

Bonne année 2015 à tous.



Les bons réflexes

- 1- Trier vos déchets avant de partir
- 2- Sécuriser votre convoi (remorque bâchée)
- 3- Stationner correctement
- 4- Respecter la propreté du site : ramasser vos déchets tombés sur le quai
- 3- Respecter le gardien et ses consignes.

ENVIRONNEMENT



La mobilité est un facteur essentiel pour les habitants du territoire. Pouvoir se déplacer facilement et à moindre frais est une préoccupation quotidienne. C'est dans cet esprit que l'Agglo a créé en 2007 son réseau de bus Evalys. Sept ans après, des ajustements sont nécessaires, tant au niveau des lignes empruntées que des prix. Cet article vous présente également les autres facettes de la compétence TRANSPORT exercée par Val de Garonne Agglomération, au premier rang desquelles figurent les transports scolaires et leur problématique toujours d'actualité : le port du gilet jaune.



TRANSPORT PUBLIC

Le réseau de bus Evalys

Le réseau Evalys est géré par la société Keolis. Le réseau urbain comprend quatre lignes régulières à Marmande (avec liaison vers Sainte-Bazeille, Saint-Pardoux-du-Breuil, Virazeil, Couthures-sur-Garonne et Meilhan-sur-Garonne) et deux à Tonneins. Le réseau rural, baptisé TAD ou Transport à la Demande, permet de relier l'ensemble des communes du territoire aux deux villes de Marmande et Tonneins.

En 2013, le réseau Evalys a comptabilisé un total de 316 059 voyageurs soit une hausse de 16 % par rapport à 2012. Au compteur, l'augmentation est encore plus forte : 949 066 km parcourus en 2013 soit + 20 % par rapport à l'année précédente. Le réseau doit maintenant se structurer pour pérenniser la qualité de son service. Plusieurs changements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Des circuits optimisés

Le dispositif a été revu afin de supprimer les doublons. Il existait en effet des circuits à la fois couverts par le réseau urbain, le TAD et le transport scolaire. Aucun itinéraire n'a disparu mais certaines lignes ont été regroupées. Principal écueil visé : la dérive d'utilisation du Transport à la Demande qui représente la principale source de déficit dans le budget Transport de l'Agglo (voir encadré -Un budget en équilibre-). Les collégiens et lycéens représentaient autrefois 30 % des usagers du TAD... alors même que l'Agglo mettait à leur disposition des lignes de transport scolaire. Il s'agit donc de maîtriser le développement du TAD (+ 35 % entre 2012 et

Un budget en quête d'équilibre

2 millions d'euros. C'est le budget global du réseau Evalys. Il est financé par la taxe Transport versée par toute entreprise du territoire ayant plus de 9 salariés, à hauteur de 0,5 % de sa masse salariale. Lors du lancement d'Evalys en 2007, cette taxe couvrait 95 % du budget Transport de l'Agglo. En 2013, la recette de 1,4 million d'euros ne suffit plus. Le budget Transport accuse un déficit de 600 000 €.

2013), pour pouvoir le pérenniser à destination de ceux qui en ont vraiment besoin.

+ d'info www.evalys-bus.fr

EVALYS - TRANSPORT
N°Vert 0808 807 805
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Des tarifs réévalués

Les prix pratiqués étaient extrêmement bas : 50c le ticket, 1€ la journée en illimité. Ils correspondaient à l'offre de lancement du réseau en 2007. Mais aujourd'hui, le service s'est étoffé : multiplication du nombre de lignes, équipements des arrêts de bus, travaux d'accessibilité, etc. L'Agglo a donc décidé d'aug-

menter les tarifs Evalys en s'alignant sur les prix pratiqués ailleurs. Aujourd'hui, le ticket coûte 1€ et la journée en illimité, 3€. Ce qui maintient notre réseau dans la catégorie des moins chers de France si l'on compare à la moyenne nationale (1,15€ le trajet*) ou bien encore aux tarifs pratiqués dans les territoires voisins (1€ l'heure sur Agen ou Villeneuve-sur-Lot).

* Source GART : Groupement des Autorités Responsables de Transport

Qui paye ?

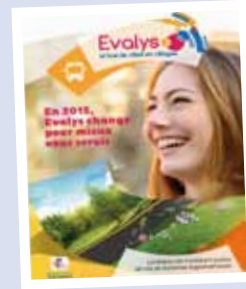
En 2013, chaque trajet en bus coûtait en moyenne 6,95 € à l'Agglo. Sur ce total, le voyageur ne payait que 33 centimes, le reste étant financé par la taxe Transport (4,56 €) et l'Agglo elle-même (2,06 €).

Les nouveautés : des formules spéciales pour les jeunes et les seniors et des tarifs divisés par deux pour les bénéficiaires de la CMU (Couverture Maladie Universelle) et les anciens combattants.

- **Ticket Unité** : 1 €
validité 1 heure
- **Ticket Journée** : 3 €
- **Carnet 10 tickets Unité** : 7,50 €
- **Abonnements** :
 - Mensuel tout public : 20 €
 - Mensuel jeune¹ : 12 €
 - Mensuel senior² : 15 €
 - Annuel tout public : 150 €
 - Annuel jeune : 100 €
 - Annuel senior : 120 €

¹ jeune : moins de 26 ans
² senior : plus de 65 ans

Nouveau guide Bus



À retirer gratuitement à l'Agglo (place du marché à Marmande), en mairie, dans les agences postales intercommunales ou bien dans les

offices de tourisme du Val de Garonne et la douzaine de points de vente du territoire. Egalement téléchargeable et consultable sur www.vg-agglo.com.

De nouvelles règles pour le TAD

En vigueur depuis septembre 2014. **8 horaires différents de prise en charge** : 7h20, 8h20, 9h20, 11h20, 13h20, 17h20, 18h20, 19h20.

ATTENTION, réservation obligatoire : minimum 1 jour avant le déplacement, en téléphonant au (du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h.)



Evalys

316 059 voyageurs
2 millions d'euros de budget

Transports scolaires

1 850 élèves inscrits
48 lignes
6 entreprises privées de transporteurs
1,5 million d'euros de budget (financé à 93 % par le Conseil général)

Le cas du Mas



Le Pont du Mas étant désormais fermé à la circulation (sur décision du Conseil général, pour des raisons de sécurité), l'Agglo a dû s'adapter... tout comme les élèves des établissements scolaires du Mas d'Agenais. Depuis la rentrée de septembre 2014, le trajet a été dévié, avec une durée maximale de 40 minutes. La situation doit durer au moins six ans, le temps de construction d'un nouveau pont. L'Agglo remercie les parents pour leur compréhension.

En bus à la piscine

En 2013, l'Agglo a financé le transport en bus de 21 623 élèves du primaire pour se rendre au complexe aquatique Aquaval. Pour un coût total de 52 000 € HT.

TRANSPORTS SCOLAIRES

La sécurité de vos enfants

Le bus scolaire est le moyen le plus sûr pour se rendre à l'école. Loin devant la voiture et les deux-roues. Pour une victime grave en autobus scolaire, on déplore ainsi 80 cas pour le transport en voiture et 170 pour les deux-roues.



Néanmoins, selon les statistiques nationales, une vingtaine d'enfants est impliquée chaque année dans des accidents de transport scolaire. C'est peu mais c'est trop, toujours trop. En reprenant la gestion des transports scolaires auparavant assumée par le Conseil général de Lot-et-Garonne, l'Agglo a pleinement pris conscience de ses responsabilités.

La sécurité de vos enfants repose sur un ensemble de facteurs. Au niveau matériel

d'abord : les 48 bus utilisés pour le transport scolaire sont tous équipés de **ceintures de sécurité** et chaque enfant se voit doter d'un **gilet jaune**.

Au niveau comportemental ensuite... car c'est bien là que réside la problématique. Faire prendre conscience du danger aux enfants, collégiens et lycéens pour respecter ensuite les consignes de sécurité. Une opération comme **Evabus** se déploie par exemple dans ce cadre : le conseil géné-



LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

- je vais prendre le bus, j'enfile mon gilet jaune
- j'attends le bus sur le trottoir
- je présente ma carte de transport au chauffeur
- j'attache ma ceinture de sécurité
- je ne quitte pas ma place tant que le bus n'est pas arrêté
- une fois descendu, j'attends le départ du bus avant de traverser

ral organise chaque année, en liaison avec la Prévention routière de Lot-et-Garonne et avec le concours du syndicat des transporteurs, des exercices d'évacuation rapide des cars dans tous les collèges du département.

Le gilet jaune

C'est LE point noir de la sécurité scolaire. Le gilet jaune n'est pas suffisamment porté par les jeunes. Son intérêt n'est pourtant plus à démontrer. En portant cette chasuble fluorescente, chacun est plus facilement identifié par les automobilistes. L'activité des transports scolaires se déroulant essentiellement tôt le matin ou en fin d'après-midi, la visibilité est en effet réduite, notamment en période hivernale et sur notre réseau majoritairement rural.

Contrôler et sensibiliser

Interventions devant des parents d'élèves, contrôles sur le terrain... les élus Transports font du port du gilet jaune un véritable combat. Ils réfléchissent même à une opération de communication destinée à « déringardiser » le gilet jaune. Tout un défi !



Septembre 2014 : les agents de l'Agglo remettent leur gilet jaune aux élèves prenant les bus scolaires.



Le Canada à Eurêka

Tonneins

La société Le Robust a son siège social à Lille, un centre de recherche au Canada, sa production en Europe et en Asie et sa base logistique et commerciale... à Tonneins ! La mondialisation, c'est aussi ça !



Stéphane (à gauche) et Jérôme Gonod (société Le Robust) encadrent leur actionnaire canadien Claude Bernadet (société Naturmania).

En ce jeudi 9 octobre, la pépinière d'entreprises Eurêka de Tonneins bruisse d'une agitation particulière. Au milieu d'échantillons, entre bottes en caoutchouc, sabots, chaussures de randonnée et vestes polaires, les négociations vont bon train.

Nous rencontrons ici Stéphane et Jérôme Gonod de la société Le Robust. Stéphane est le responsable commercial. Il est basé à Lille. Son frère Jérôme est le responsable logistique. Lui s'est implanté en avril dernier dans la pépinière Eurêka de Tonneins. Et la greffe semble prendre puisque Le Robust vient d'investir 350 m² d'ateliers pour y installer son entrepôt. « Nous avons fait venir ici toutes nos marchandises précédemment stockées en Bretagne, notre ancien site logistique. Six semi-remorques ont été nécessaires. », précise Jérôme. Aujourd'hui, les frères Gonod reçoivent leur actionnaire canadien Claude Bernadet, directeur de la société Naturmania. Ensemble, ils rencontrent des

représentants d'une société espagnole spécialisée dans la fabrication haut de gamme de bottes en caoutchouc. Les contours d'un éventuel partenariat se dessinent.

Et l'après-pépinière ?

La société Le Robust y pense déjà. « Notre souhait, explique Jérôme Gonod, c'est de nous installer durablement dans le Sud-Ouest. D'y ouvrir dans quelques années une plate-forme logistique. Car nous sommes ici à proximité de nos clients et dans une zone bien desservie. Alors pourquoi ne pas rester à Tonneins ? Ou bien en Val de Garonne. Nous sommes très satisfaits de l'accompagnement offert par le réseau Eurêka et nous avons l'appui de Val de Garonne Expansion pour dénicher la perle rare lorsque nous quitterons la pépinière. »

Reste à consolider la croissance de l'entreprise. Depuis sa création en 2012, Le Robust a doublé son chiffre d'affaires. Le prévision-

nel 2015 table sur plus d'un million d'euros. L'embauche d'un logisticien est prévue sur le site de Tonneins : la société comptera alors un effectif de quatre salariés. Mais pour le canadien Claude Bernadet, dont la société Naturmania affiche un chiffre d'affaires de plus de 8 millions d'euros, « l'important, c'est de prendre son temps et de monter les marches une à une. »



La société Le Robust s'est lancée sur de l'import de bottes en caoutchouc avant de se diversifier sur une gamme élargie de chaussures «outdoor» (sabots, chaussures de montagne, etc.) et de vêtements «randonnée».

eurêka

PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Réseau Val de Garonne

Si vous souhaitez rejoindre le réseau Eurêka, contactez-nous.

Val de Garonne Expansion, Agence de développement économique
N°Vert 0800 500 047
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Covoiturage

Samazan

L'aire de covoiturage de Samazan a ouvert le 12 décembre dernier, au niveau de l'échangeur autoroutier de l'A62. Elle offre 56 places sur un parking éclairé, accessible soit par carte bancaire soit avec un badge télépéage VINCI Autoroutes. Le stationnement y est gratuit durant 24 h maximum : vous pouvez y laisser votre voiture le matin et de la reprendre le soir sans aucun frais. Cette aire de covoiturage est la première du département. Sa réalisation aura coûté 490 000 € HT, une somme répartie entre VINCI Autoroutes (50 %) ainsi que Val de Garonne Agglomération et le Conseil général (25 % chacun). Un nouveau service très pratique qui offre la possibilité de changer ses habitudes et de repenser sa mobilité.

GRATUIT 24 h



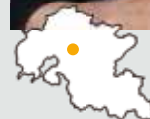
Une 4^e micro-crèche

Fourques-sur-Garonne

Elle ouvrira ses portes au printemps prochain. Après Le Mas d'Agenais, Marcellus et Fauquierolles, la micro-crèche de Fourques est la quatrième à être créée en Val de Garonne. Les inscriptions sont déjà nombreuses mais il reste encore des places. La structure est construite au cœur du village, formant ainsi un ensemble groupé avec la mairie, l'école et la toute nouvelle cuisine centrale. Elle peut accueillir simultanément jusque dix enfants (2 mois et demi à 5 ans) ainsi que les activités du Relais Assistantes Maternelles.

+ d'info
Point Info Familles 05 53 64 64 14

Jolie reconversion



Marmande

Il faut les voir travailler tous les deux en vitrine, face aux passants. Loin de l'image poussiéreuse accolée aux vieilles cordonneries, la petite boutique de Valérie et Jean-Philippe Billaudaud respire la couleur, le bon cuir et le goût du travail manuel. Jolie reconversion pour ce couple, elle ancienne chef de cuisine fraîchement diplômée CAP Cordonnerie et lui ex-responsable socio-culturel. Ils ont créé leur petite entreprise en juillet dernier, notamment avec l'appui financier d'Initiative Val de Garonne Gascogne (prêt d'honneur de 4 000 € à taux zéro). Cordonnerie, multi-services et espace créateurs - 5 rue de la République - 05 53 89 04 05.

Val de Garonne Expansion, Agence de développement économique
N°Vert 0800 500 047
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



La maison du brassier

Villeton

La réserve naturelle de La Mazière refait vivre l'environnement traditionnel des fermes d'ici. Après la ferme elle-même, le pigeonnier, le four à pain et le séchoir à tabac... voici la maison du brassier ! C'est ainsi que l'on nommait le travailleur agricole qui « louait » ses bras à la journée. La cabane est d'origine : elle a simplement été restaurée... et déplacée de quelques kilomètres pour rejoindre le site. Un projet financièrement soutenu par l'Agglo (44 % du montant des travaux) grâce au fond européen Leader.



La Mazière : visites sur rendez-vous de juin à janvier.

+ d'info 05 53 88 02 57 - rn.maziere@orange.fr



Jardin public

Gontaud-de-Nogaret

La commune crée un jardin public en harmonie avec son environnement empreint de monuments inscrits : château du XV^e siècle, halle du XVII^e et église du XII^e. Allées en bois, terrasses en caillebotis et essences locales : l'aménagement paysager est particulièrement soigné. L'espace se dote également de toilettes publiques. Les travaux sont pratiquement finis. Ce projet de 210 000€ HT est subventionné à 70 %, notamment par le biais du programme européen Leader (37 400€) et par VGA à travers son dispositif de fonds de concours (51 465€).



Travaux d'école

Tonneins

Les travaux des rues Neuve et Leclerc n'ont eu qu'un seul objectif : sécuriser les abords de l'école Jean Macé. Rue Neuve, la chaussée a été refaite, avec plateau surélevé devant l'entrée de l'école ; le trottoir a été élargi. Rue du Général Leclerc, tout a été démolé, route et trottoirs, pour être reconstruit. Au total, un investissement de près de 240 000€ TTC porté sur le budget de l'Agglo.

POLITIQUE DE LA VILLE



Mobilisation autour de 2 quartiers

Marmande et Tonneins

Le 1^{er} Contrat de ville de l'Agglo sera opérationnel en 2015. Il prévoit une concentration de moyens sur deux quartiers : « Baylac-Gravette » à Marmande et « Cœur de ville » à Tonneins.

Depuis plus de 30 ans maintenant, la politique de la ville cible les quartiers les plus fragiles en France, pour mieux les aider. En février 2014, le Parlement a voté une loi qui recentre les moyens sur 1 300 quartiers, au lieu du double précédemment. En ne retenant qu'un seul critère : le revenu moyen des habitants. En Val de Garonne, 2 quartiers ont ainsi été reconnus comme prioritaires : « Baylac-Gravette » à Marmande et « Cœur de ville » à Tonneins.



« Cœur de ville » à Tonneins.

Donner plus à ceux qui ont beaucoup moins

La logique du contrat de ville est triple : concentrer les moyens, mobiliser tous les acteurs et associer les habitants. L'Etat, les collectivités locales et les services publics prennent des engagements. Il y aura donc plus de moyens, à la fois financiers, techniques et humains, pour tenter d'améliorer le quotidien et réduire les inégalités. Les efforts porteront sur 3 domaines : l'économie et l'emploi, le social (santé, éducation, culture, prévention...) et le cadre de vie (logements, transports...).



2 quartiers ciblés par le 1^{er} Contrat de ville : « Baylac-Gravette » à Marmande (photo) et « Cœur de ville » à Tonneins

On vous associe

2 conseils citoyens sont mis en place, un par quartier. Ils rassemblent des habitants volontaires ou tirés au sort (à la manière des jurés !), avec autant d'hommes que de femmes. Mais aussi des commerçants, des responsables associatifs, des artisans... Tous sont amenés à donner leur avis sur les projets spécifiques mis en œuvre pour leur quartier dans le cadre du Contrat de ville.

+ d'info Tonneins : Service Politique de la Ville - 05 53 79 83 19

Marmande : Service Citoyenneté - 05 53 64 81 00

1^{er} Contrat de ville

Il sera signé prochainement entre l'Etat, Val de Garonne Agglomération (entité pilote), les communes de Marmande et Tonneins, le Conseil régional, le Conseil général et différents partenaires (chambres consulaires, bailleur public, etc.). Pour une durée de 6 ans.

Sainte-Bazeille

Balancoire, cheval à bascule et maisonnettes en bois avec toboggan ont fait leur apparition dans l'éco-quartier de Montplaisir. Les terrains à construire sont en vente.

+ d'info Service Habitat : 05 53 64 83 71 - habitat@vg-agglo.com



Escassefort

Travaux d'aménagement du chemin de ronde dans le bourg, de la mairie jusqu'à la boulangerie. Des places de stationnement ont été créées, ainsi qu'un plateau surélevé en face de l'agence postale et un court cheminement piéton. Le fonds de concours de l'Agglo sur ce chantier s'élève à 7 000 € HT soit 50 % du budget total.

Lafitte-sur-Lot

Travaux d'automne terminés sur la toiture de la mairie. La charpente a été redressée et la couverture en tuiles totalement reprise. Coût des travaux : 19 500 € HT. Dont près de 28 % pris en charge par l'Agglo.



Marmande / Casteljaloux

Les collectivités du Pays ont émis le souhait en 2011 d'étudier la possibilité d'utiliser la section de l'ancienne ligne ferroviaire entre Marmande et Casteljaloux (26 km) à des fins touristiques. A l'issue des travaux d'expertise, le comité de pilotage ainsi que les élus du Pays se sont prononcés favorablement pour la réalisation d'une voie douce (dénommée aussi voie verte). A suivre dans les prochaines années !



Lagupie

Des buses ont été posées chemin rural de Ramondeau afin d'éloigner l'écoulement des eaux usées loin des habitations. Un chantier de 2 000 € HT pris en charge pour moitié par l'Agglo au travers de ses fonds de concours.

Gontaud-de-Nogaret

Installation d'une chaudière pour chauffage au gaz à la salle des fêtes. Un investissement de 5 620 € HT financé à 50 % par l'Agglo.

AGGLOMÉRATION

Le défi d'une meilleure organisation

Depuis le mois d'octobre, les élus travaillent ensemble à la révision du projet territorial de l'Agglo et à l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services communautaires. Ils se préparent ainsi à relever le défi du «big bang territorial».



« Nous allons perdre 1 million d'euros de dotations de l'Etat. Il est évident que nous allons devoir réajuster nos dépenses. La mutualisation peut nous y aider. »

Daniel Benquet.

Pénalités financières

La loi du 16 décembre 2010 impose aux intercommunalités d'élaborer leur schéma de mutualisation avant le 1^{er} mars 2015. La loi Maptam* du 27 janvier 2014 précise que les intercommunalités ne réalisant pas cette démarche dans les délais prescrits verront leur dotation budgétaire diminuer. En clair, l'Etat leur donnera moins d'argent que prévu.

*Maptam : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles.

23 %

Seules 23 % des communautés ont engagé la rédaction de leur schéma de mutualisation.

Source : La Gazette - 6 octobre 2014.

Ce n'est un secret pour personne. L'Etat veut bousculer l'organisation territoriale de notre pays. Hantise du millefeuilles, poids de la dette... les lois s'enchaînent pour redessiner le paysage administratif français. Dans ce redécoupage, les intercommunalités ont un rôle important à jouer. En duo avec les régions, elles constitueront un échelon local très fort. « Nous ne savons pas encore de quoi demain sera fait mais nous nous préparons activement », explique Daniel Benquet, président de Val de Garonne Agglomération. *Allons-nous accueillir plus de communes ? Prendre en charge d'autres services ? L'important à ce stade, c'est de savoir ce que nous voulons de mieux pour nos habitants. C'est pourquoi j'ai demandé aux élus de réfléchir ensemble au projet du Val de Garonne.*

Pourquoi mutualiser ?

« La mutualisation n'est pas une fin en soi », déclare Daniel Benquet. *Elle est un outil qui nous est imposé mais c'est aussi une opportunité pour gagner en performance et contrôler nos futures dépenses.*

C'est clair : la mutualisation est au service du projet de territoire. Mais qu'appelle-t-on « mutualisation » ?

Mutualiser, c'est mettre en commun, c'est partager. Le dictionnaire est plus précis : « répartir (un risque, des dépenses) de façon solidaire parmi les membres d'un groupe ». Ce groupe, c'est la communauté d'agglomération et ses 43 communes. Val de Garonne Agglomération fonctionne déjà sur ce principe de solidarité entre les communes. Des services publics importants sont aujourd'hui gérés au niveau intercommunal, comme la gestion des crèches, le développement économique ou le traitement des déchets. Avec un principe évident : faire

à plusieurs ce que l'on ne pourrait pas faire seul. Il s'agit-là de la forme la plus aboutie de la mutualisation d'un service, à savoir son transfert pur et simple de la commune à l'Agglo. Mais la mutualisation peut revêtir d'autres visages. Ainsi, dans sa forme la plus restreinte, la mutualisation désigne seulement une mise en commun de moyens humains et matériels. C'est par exemple l'informaticien de la mairie qui vient travailler pour l'Agglo ou bien encore l'engin de voirie qui est acheté en commun et qui fait partie d'une flotte de véhicules « mutualisée ».

« La mutualisation n'est pas une fin en soi. »
Daniel Benquet.



Les permis de construire

Pour un cas d'école, c'en est un. Le désengagement de l'Etat dans l'instruction des sols pose une question cruciale : qui s'occupera demain de nos demandes de permis de construire ? Marmande et Tonneins sont les seules communes du Val de Garonne à réaliser cette prestation. Et ailleurs ? La mutualisation permettrait de proposer ce service à toutes les communes.



Séminaire Elus - 18 octobre 2014 - Tonneins

Mutualiser ? La réflexion est engagée.

Samedi 18 octobre, plus de 150 élus du Val de Garonne se sont réunis à Tonneins pour travailler sur le projet territorial et le schéma de mutualisation. La rencontre s'intègre dans une démarche globale baptisée CAP 2015, menée par l'Agglo avec l'aide d'un cabinet extérieur spécialisé, Territoires RH. Un audit organisationnel des services de Val de Garonne Agglomération et une série d'entretiens auprès de tous les maires du territoire et de leurs secrétaires de mairie, ainsi qu'auprès des directions des deux villes-centres de Marmande et Tonneins doit aboutir à une cartographie des compétences et des équipements mutualisables.

Parole d'élue



« Ce que j'attends de la mutualisation ? Des apports d'expertise. Dans nos petites communes, la secrétaire de mairie est certes polyvalente mais ne peut pas savoir tout faire. L'urbanisme, le juridique, les appels d'offres... nous avons besoin de compétences dans ces domaines spécifiques et la mutualisation peut nous les apporter. »

Catherine Bernard, maire de Caubon-Saint-Sauveur (238 habitants).